



---

# VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement de La Cité-Limoilou

---

RÈGLEMENT R.C.A.1V.Q. 334

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
L'ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU SUR LA  
CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT RELATIVEMENT À  
UNE ZONE DE PERMIS DE STATIONNEMENT**

---

**Avis de motion donné le 6 juillet 2018  
Adopté le 20 août 2018  
En vigueur le 27 août 2018**

---

## **NOTES EXPLICATIVES**

*Ce règlement modifie le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur la circulation et le stationnement afin de modifier les limites de la zone 8.*

**RÈGLEMENT R.C.A.1V.Q. 334**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
L'ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU SUR LA  
CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT RELATIVEMENT À  
UNE ZONE DE PERMIS DE STATIONNEMENT**

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT  
DE LA CITÉ-LIMOILOU, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe XV du *Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur la circulation et le stationnement*, R.C.A.1V.Q. 171, est modifiée par le remplacement du plan de la zone 8 par le plan de l'annexe I du présent règlement.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

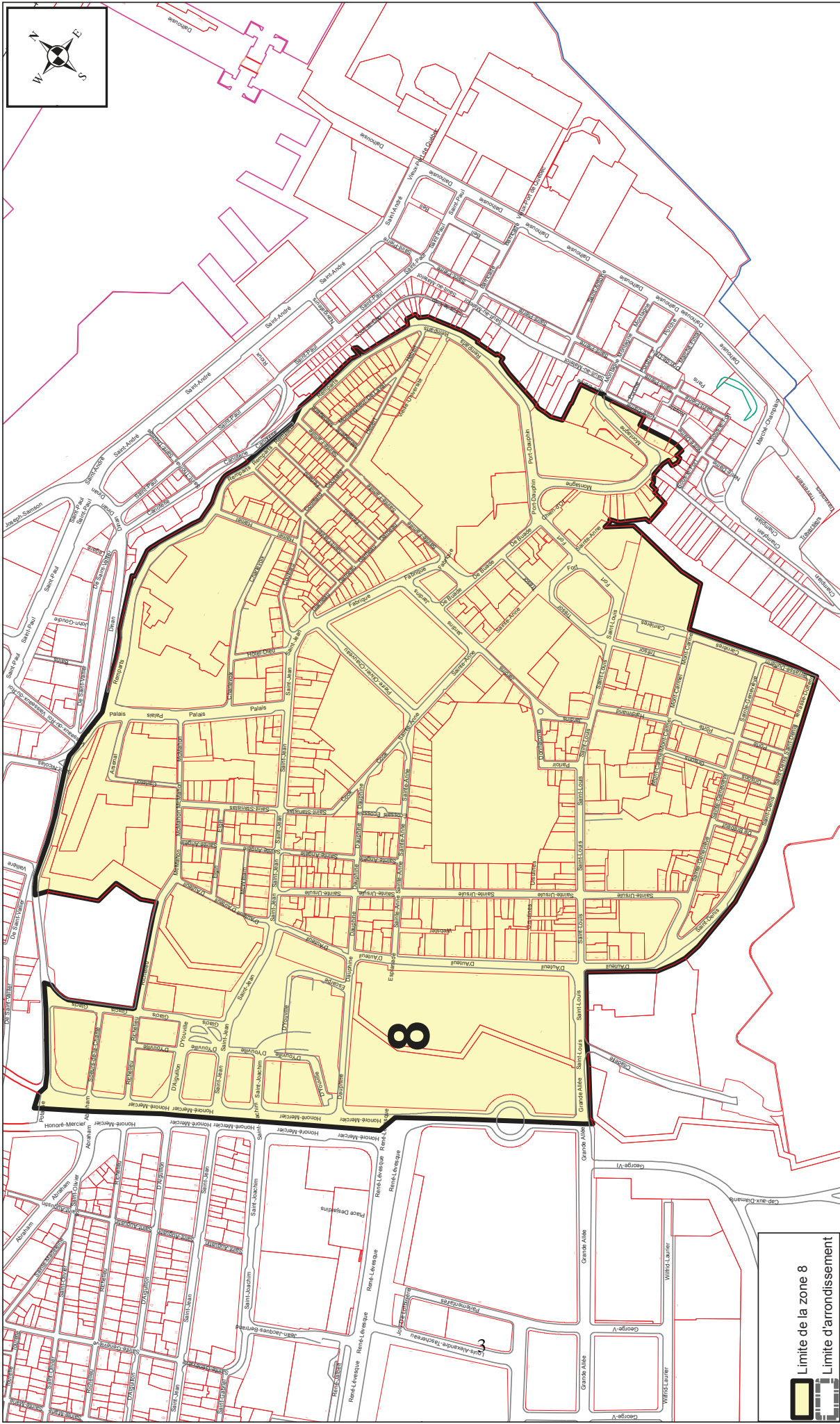
ANNEXE I

*(article 1)*

PLAN DE LA ZONE 8 DE L'ANNEXE XV DU RÈGLEMENT  
R.C.A.IV.Q. 171

# ANNEXE XV

## ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILLOU ZONES DE PERMIS DE STATIONNEMENT



Limite de la zone 8  
Limite d'arrondissement

PRÉPARÉ PAR: MARTIN LABERGE, 20 MARS 2018  
FICHE: ZONE 8 - ANNEXE XV.MXD  
ÉCHELLE: 1:4 000

Plan de la zone 8

## **Avis de motion**

*Je donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur la circulation et le stationnement afin de modifier les limites de la zone 8.*